

---

# Une échelle unidimensionnelle des PCS : revisiter la méthodologie de construction de l'IPS (indice de position sociale)

*Thierry ROCHER (\*)*

*(\*) Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, MENJS  
thierry.rocher@education.gouv.fr*

**Mots-clés.** : PCS, indice, éducation.

**Domaines.** méthodes d'analyse statistique, construction d'indice

---

## Résumé

L'indice de position sociale (IPS) permet d'appréhender le statut social des élèves à partir de la profession et catégorie sociale (PCS) de leurs parents. La première version de l'IPS a été publiée en 2016, à partir de données datant de 2008 (Rocher, 2016). L'usage de l'IPS a dépassé le cadre des analyses statistiques pour servir d'outil de gestion des moyens, en particulier au niveau des établissements scolaires, dont le niveau social est caractérisé par l'IPS moyen de leurs élèves. Tenant compte de ces usages et des questions qu'ils soulèvent, cet article balaie différents aspects méthodologiques et propose une base pour une nouvelle version.

## Abstract

The social position index (IPS) is a way of understanding the social status of students based on their parents' profession and social category (PCS). The first version of the IPS was published in 2016, using data from 2008 (Rocher, 2016). The use of the IPS has gone beyond statistical analysis to serve as a tool for managing resources, particularly at school level : the socio-economic status of a school is captured by the average of the IPS of its students. Taking into account these uses and the questions they raise, this article reviews different methodological aspects and proposes a basis for a new version.

## Introduction

L'indice de position sociale (IPS) permet d'appréhender le statut social des élèves à partir de la profession et catégorie sociale (PCS) de leurs parents. La première version de l'IPS a été publiée en 2016, à partir de données datant de 2008 (Rocher, 2016).

À l'origine, la construction de cet indice était motivée par deux besoins principaux : disposer d'une variable qui synthétise plusieurs dimensions (sociale, économique, scolaire), à partir de la PCS, variable centrale de description de l'origine sociale dans le champ de l'éducation ; disposer d'une variable quantitative pour décrire des groupes d'élèves et pouvoir ainsi facilement passer du niveau de l'élève à celui de la classe, de l'établissement, etc.

L'idée est simple : il s'agit de transformer la variable PCS, c'est-à-dire d'attribuer une valeur numérique à chaque PCS. Dès lors que les PCS sont disponibles (base de données, enquêtes), il suffit d'appliquer les valeurs de référence et de considérer cette nouvelle variable comme quantitative. Il est alors très simple d'apprécier le niveau social d'un établissement scolaire, à travers le calcul de l'indice moyen par exemple, ou encore les disparités sociales au sein d'une académie, au moyen de l'écart-type de l'indice. Cette idée n'est pas nouvelle, mais elle s'inscrit plutôt dans une tradition anglo-saxonne et renvoie à la notion de statut social (cf. par exemple Ganzeboom et al., 1992). Cette approche consiste en effet à construire une mesure unidimensionnelle de la stratification sociale. En théorie, c'est une vision discutable de l'univers social — en tout cas opposée à la tradition sociologique française. Mais en pratique, un tel indice constitue un outil très utile de caractérisation de groupes d'individus, en l'occurrence d'élèves.

Concrètement, pour déterminer les valeurs associées aux PCS, nous considérons tout simplement la moyenne pondérée de caractéristiques (ou combinaison linéaire) par PCS. L'indice d'une PCS est ainsi le résumé quantitatif d'un certain nombre d'attributs socio-économiques et culturels. Cette approche implique donc un modèle sociologique, qui place au cœur de l'analyse des variables en lien avec l'éducation.

Depuis la publication de première version de l'IPS en 2016, nous avons pu observer différents usages, le principal étant centré sur le niveau de l'établissement scolaire et non sur le niveau individuel. En particulier, l'IPS moyen d'un collège est utilisé au-delà d'études statistiques, en tant qu'outil de gestion des moyens alloués. Par conséquent, différentes questions ont été posées, auxquelles nous essayons d'apporter des réponses dans cet article, telles que : quelle est l'erreur de mesure de l'IPS au niveau d'un collège ? La mesure de dispersion de l'IPS intra-collège est-elle valide ?

Cet article balaie différentes facettes de l'IPS. Dans un premier temps, nous présentons dans quel contexte l'utilisation de l'IPS est principalement opérée, à savoir la caractérisation du niveau social moyen d'un établissement scolaire. Nous revenons ensuite sur les systèmes d'information qui servent de base au calcul du l'IPS par établissements, notamment sur la caractérisation des parents, du traitement des valeurs manquantes ainsi que de l'évolution des nomenclatures des PCS. Dans la partie suivante, nous décrivons brièvement la méthode utilisée, à savoir une ACM sur les variables sélectionnés, en appliquant cette méthode à des données plus récentes. Nous décrivons alors les écarts entre cette nouvelle version et l'ancienne, en pointant l'effet des valeurs manquantes dont on a aujourd'hui une meilleure description, notamment concernant les établissements scolaires relevant du secteur privé. Enfin, deux questions importantes sont abordées : l'erreur de mesure de l'IPS et sa dispersion au sein d'un établissement comme mesure d'hétérogénéité sociale.

## 1 Contexte : une utilisation pour décrire les établissements scolaires

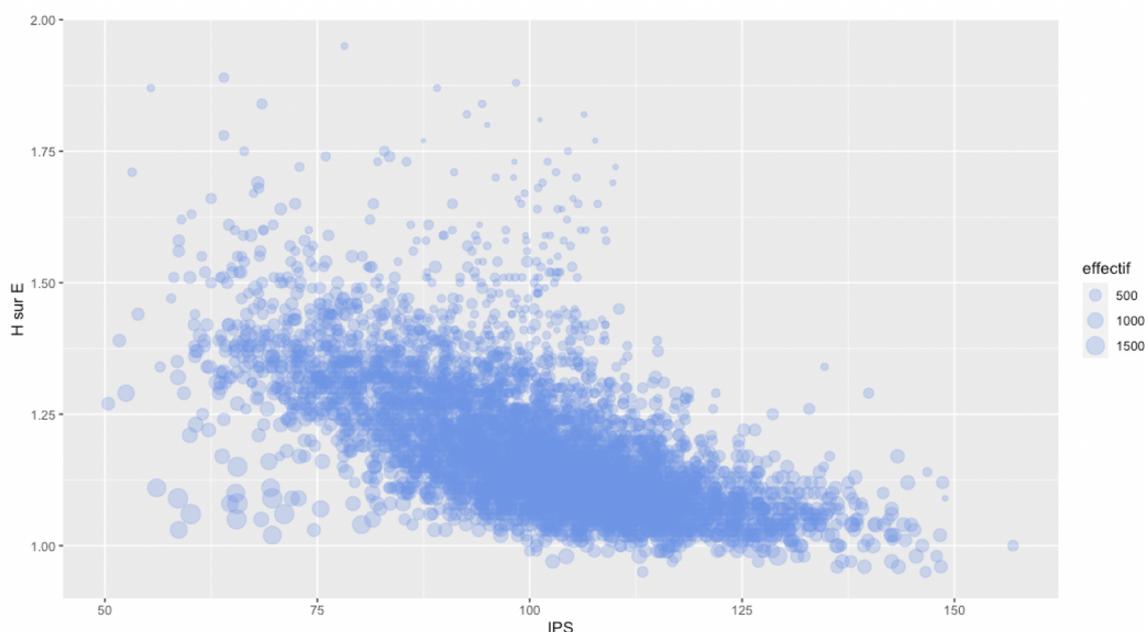
En 2016, l'IPS était défini comme la moyenne par PCS du score factoriel obtenu par une ACM de différentes variables socio-économiques et culturelles, à partir des données du panel d'élèves entrés en 6ème en 2007 (questionnaire famille 2008). Les valeurs de l'indice IPS ont été

publiées dans la revue Education et Formation (Rocher, 2016). Ces valeurs ont été calculées pour le responsable déclaré, le père et la mère. Nous avons également rendu disponibles les valeurs de l'IPS croisé, c'est-à-dire du score factoriel moyen du croisement de la PCS du père avec celle de la mère (figure 8 en annexe).

L'IPS a été largement diffusé et exploité par différents acteurs du système éducatif, dans une optique de description du contexte socio-économique des établissements scolaires. C'était l'un des objectifs de l'IPS, que de pouvoir rendre compte du niveau social d'un groupe d'élèves, par exemple d'un collège.

L'IPS peut alors servir d'outil de gestion. En particulier, il est intégré dans le modèle d'allocation des moyens aux établissements du second degré (Evain & Monso, 2021). La figure 1 représente le lien entre les heures d'enseignement par élève (H/E)<sup>1</sup> et l'IPS pour les collèges publics en 2020. La figure fait apparaître une attribution de moyen plus importante dans les collèges les plus défavorisés. Ce lien n'est évidemment pas déterministe, car dépendant de nombreux autres facteurs tels que la taille des collèges, les types de formations proposés, des éléments de contexte, des politiques d'allocation de moyens, etc.

FIGURE 1 – Attribution de moyens et IPS



Note : Chaque point représente un collège, d'une taille proportionnelle à son nombre d'élèves. En ordonnée, figure le nombre d'heures d'enseignement par élève (H/E) et en abscisse l'IPS.

Source : APAE 2020, élèves des collèges publics hors SEGPA (et hors 12 valeurs extrêmes du H/E).

Un autre exemple concret d'utilisation est celui de l'orientation des élèves à l'issue du collège dans l'académie de Paris. Dans le cadre d'une réforme visant à favoriser la mixité sociale des lycées parisiens, l'IPS du collège d'origine est pris en compte dans la procédure d'affectation, dans la mesure où il procure un bonus aux élèves provenant de collèges ayant des IPS faibles (Charoussat & al., 2022).

Enfin, un dernier exemple d'utilisation est parfois rencontré lorsqu'il s'agit d'appréhender l'hétérogénéité sociale d'un établissement scolaire : l'écart-type de l'IPS des élèves d'un établisse-

1. Cet indicateur de taux d'encadrement dans le second degré rapporte les heures d'enseignement, dispensées hebdomadairement, au nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions (classes).

ment est alors utilisé pour approcher un indicateur de "mixité sociale" au sein de l'établissement. Nous revenons par la suite sur cet aspect.

## 2 Systèmes d'information

### 2.1 Responsable, père, mère, indice croisé...

Premièrement, la notion de « responsable », héritée d'une tradition de recueil de données administratives dans les établissements scolaires, n'a pas vraiment de légitimité, dans la mesure où ce concept est arbitraire. Par ailleurs, les bases de données permettent de faire le lien avec le parent, ce qui rend inutile le recours au statut de responsable. Nous abandonnons cette notion dans la nouvelle version.

Deuxièmement, une clarification mérite sans doute d'être faite sur le statut de l'IPS pour la mère et pour le père. Il ne s'agit pas de l'indice calculé pour les mères seules d'un côté et les pères seuls de l'autre, mais des valeurs du score factoriel pour l'ensemble des mères et l'ensemble des pères. Les valeurs différentes s'expliquent par différents facteurs. D'abord, les valeurs sont standardisées de façon indépendante : la moyenne et l'écart-type des IPS mères et des IPS pères sont identiques. Le fait que les valeurs des IPS mères et pères par PCS soient différentes traduit le fait que pour une même PCS, les mères et les pères sont dans des foyers différemment dotés en termes de capital socio-économique et culturel. En outre, le fait que toutes choses égales par ailleurs, les mères soient moins diplômées a un impact sur les écarts entre les deux séries de valeurs - le diplôme étant la seule variable distinguant les parents, toutes les autres sont relatives au foyer. Une autre différence tient aux familles monoparentales : les mères seules sont moins « dotées » en termes de capitaux socio-économiques.

Quelle que soit l'explication, la distinction père-mère reste importante, car il n'y a pas symétrie. Cependant, l'indice croisé intégrant tous ces éléments, c'est sans doute le seul indice à conserver par la suite, dans la mesure où ce qui nous intéresse est le capital de l'environnement familial de l'élève. C'est d'ailleurs ce qui a été employé lors du calcul des IPS moyens des collèges.

### 2.2 Valeurs manquantes

Les IPS des établissements du second degré (collèges, lycées) sont établis à partir des fichiers de constats de rentrée. A l'entrée en 6ème, les responsables légaux des élèves renseignent leurs professions, puis les mettent à jour les années suivantes en cas de changement.

Pour chaque élève, les professions de deux parents sont demandées (PCS1 et PCS2), ainsi que leurs liens avec l'élève (LIEN1 et LIEN2). En 2020, pour 67 % des élèves de 3ème, les deux PCS sont renseignées et il s'agit dans 98 % des cas du père et de la mère<sup>2</sup>. Dans 30 % des cas, seule la PCS1 est renseignée, et concerne très majoritairement soit le père, soit la mère. Enfin, l'absence de renseignements sur les deux PCS concerne 3 % des cas.

Les cas où seule la PCS1 est renseignée sont importants à étudier de plus près, dans la mesure où les situations sont très différentes dans le secteur public ou dans le secteur privé. En effet, 58 % de ces cas concernent des élèves du privé, alors qu'ils représentent 21 % de l'ensemble des élèves.

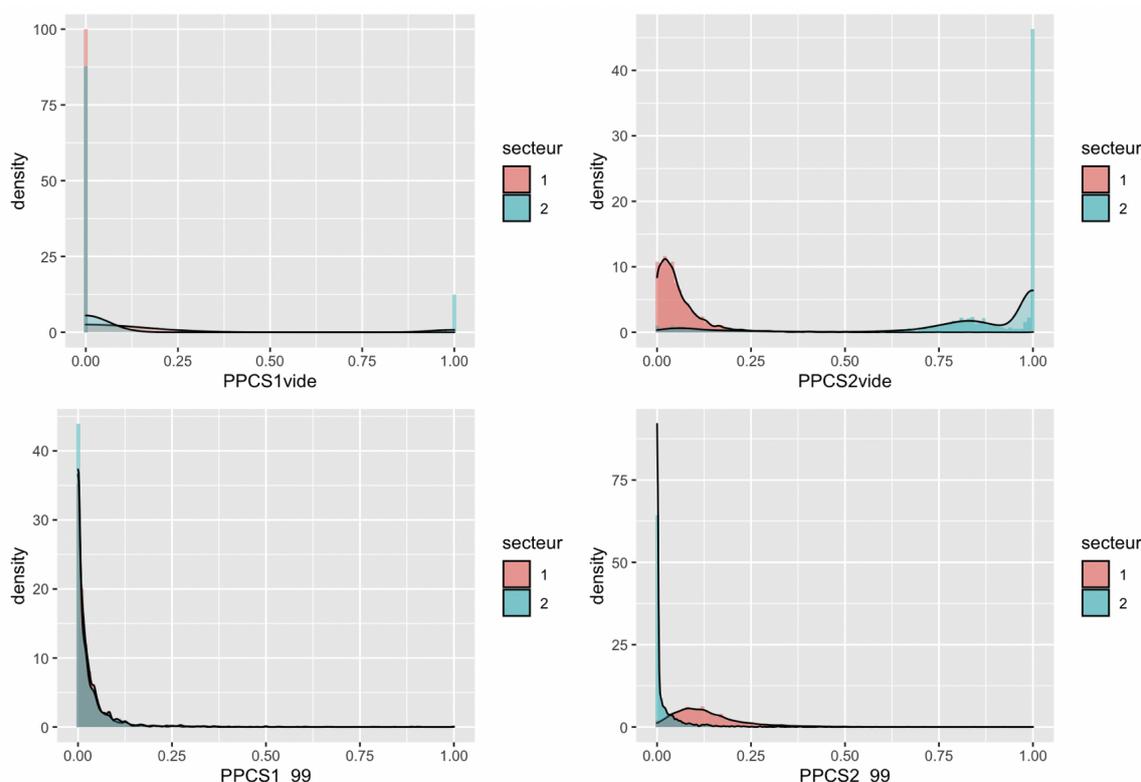
Dans le secteur privé, un système différent de celui du secteur public est utilisé par les collèges, pour renseigner les informations sur les familles. Ce système ne rend pas obligatoire la saisie des PCS2. En conséquence, dans 79 % des cas, cette information n'est pas renseignée dans

---

2. Les deux parents du même sexe représentent 0,2 % de l'ensemble.

les collèges privés - versus seulement 16 % dans les collèges publics. Les différences de structures père-mère sont d'ailleurs assez révélatrices : dans le privé, lorsque seule la PCS1 est renseignée (cas majoritaire), c'est celle du père pour 83 % des élèves. Alors que dans le public, lorsque seule la PCS1 est renseignée (cas minoritaire), c'est celle de la mère dans 77 % des cas.

FIGURE 2 – Type de non-réponses selon le secteur



Note : Il s'agit des distributions des collèges en fonction de leurs taux de non-réponses (en abscisses). Ces distributions sont distinguées selon les deux PCS (PCS1, PCS2) et selon les types de non-réponses (99 ou vide).

Source : fichier Scolarité 2020/2021.

En résumé, dans le secteur privé, dans la très grande majorité des cas, une seule profession est disponible, celle du père, probablement considéré comme le "responsable". Dans le secteur public, dans la grande majorité des cas, les deux professions sont disponibles, et lorsqu'une seule l'est, il s'agit le plus souvent de celle de la mère, renvoyant probablement à des situations de familles mono-parentales, plus fréquentes avec mères seules qu'avec des pères seuls.

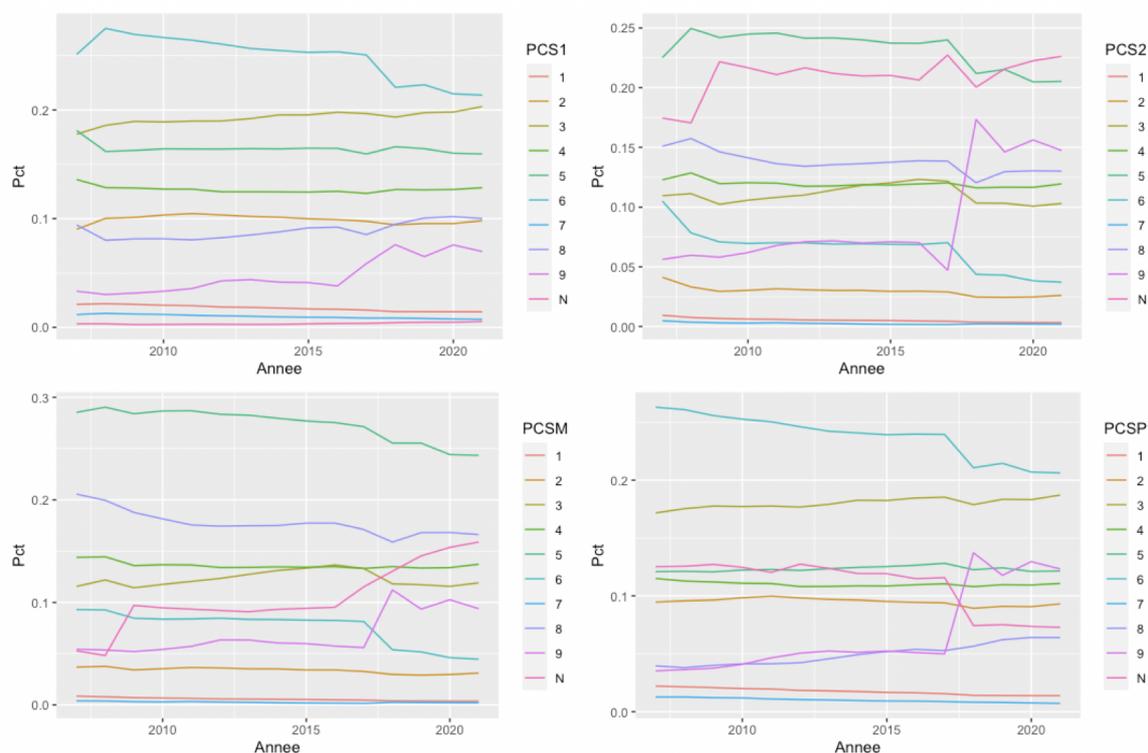
Les informations disponibles dans les systèmes d'informations ne permettent guère d'aller plus loin dans les interprétations des différentes situations. Cependant, une distinction très utile peut être exploitée concernant les absences de renseignement : elles sont soit codées 99 soit vides. Les cases vides renvoient très majoritairement à des situations du secteur privé, qui ne rend pas obligatoire la saisie de la PCS2 et qui, lorsque leur système est connecté au système national, attribue une case vide plutôt qu'un code 99, en principe destiné à identifier à de "vraies" absences de réponse (familles mono-parentales, un parent décédé, etc.). Aujourd'hui, ces "vraies" absences de réponse se voient d'ailleurs attribuer un IPS faible car elles renvoient à des situations plutôt défavorisées d'un point de vue socio-économique. Lors du calcul de l'IPS par établissement, le secteur est donc pris en compte afin d'éviter de confondre les deux types de non-réponse.

La figure 2 représente les taux de non-réponse selon les différents types et selon le secteur. Il

ressort que les collèges publics et privés sont proches au regard des non-réponses concernant la PCS1, mais ils se distinguent très clairement s'agissant des non-réponses de la PCS2. Il est donc possible d'en tenir compte lors de l'établissement d'une nouvelle version de l'IPS.

C'est une nouveauté importante car dans les données du panel 2007 utilisées, la distinction entre les deux types de non-réponse n'était pas encore disponible. C'est en effet un phénomène qui a évolué au cours du temps. On observe une tendance récente, celle de l'augmentation des taux de non-réponses. La PCS1 reste relativement épargnée avec moins de 3 % de non-réponse. En revanche, les taux de non-réponse sur la PCS2 s'élèvent aujourd'hui à plus de 30 % (pour un tiers de 99 et deux tiers de cases vides).

FIGURE 3 – Evolution des PCS



Lecture : les graphiques représentent l'évolution au cours du temps des pourcentages d'élèves de 6ème selon la PCS déclarée (PCS1, PCS1, PCSM de la mère, PCSP du père).

Source : fichiers Scolarité de 2007/2008 à 2021/2022.

## 2.3 Nomenclatures

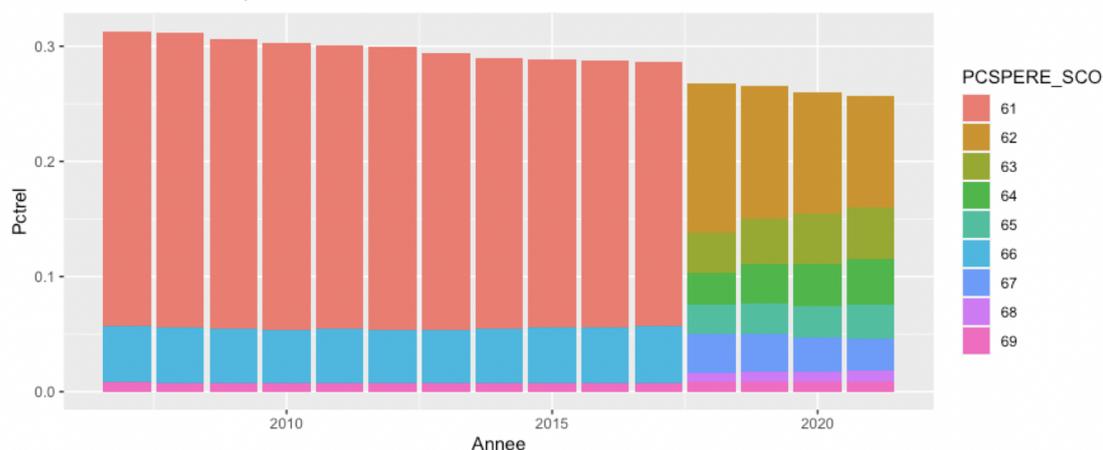
Pour finir, il faut noter que la nomenclature des PCS a été légèrement modifiée dans le système d'information, à la rentrée scolaire 2018. Les principales modifications concernent les catégories Ouvriers qui ont été précisées (figure 9 en annexe).

Les tendances sont globalement conservées. En guise d'illustration, la figure 4 représente l'évolution des répartitions des PCS des pères dans les catégories Ouvriers.

## 3 Méthode

Pour la nouvelle version, les données mobilisées sont celles du panel d'élèves entrés en CP en 2011, qui est le suivi longitudinal d'une cohorte de 15 000 élèves entrés en CP en 2011 (pour une

FIGURE 4 – Evolution des PCS des pères dans les catégories Ouvriers



Lecture : la figure représente l'évolution des pourcentages des PCS des pères dans les catégories Ouvriers qui ont été modifiées en 2018. Les pourcentages sont établis sur l'ensemble des élèves hors non-réponse.

Source : fichiers Scolarité de 2007/2008 à 2021/2022.

présentation des panels de la DEPP, cf. Caille, 2017). Nous utilisons le questionnaire famille 2020, lorsque la majorité du panel sont en 3ème. Ce choix est justifié par le fait que la nomenclature des PCS a changé en 2018, comme indiqué précédemment.

Nous mobilisons également les questionnaires famille de 2012 et de 2016 pour certaines variables. La figure 10 en annexe compare les variables utilisées lors de la version 2016 et pour cette nouvelle version.

Le questionnaire famille 2020 est disponible pour 13 132 élèves. Parmi eux, 11 278 ont également des données dans le questionnaire famille 2016 (incluant les diplômés du questionnaire famille 2012). On récupère alors les PCS du fichier Scolarité pour 10 362 d'entre eux.

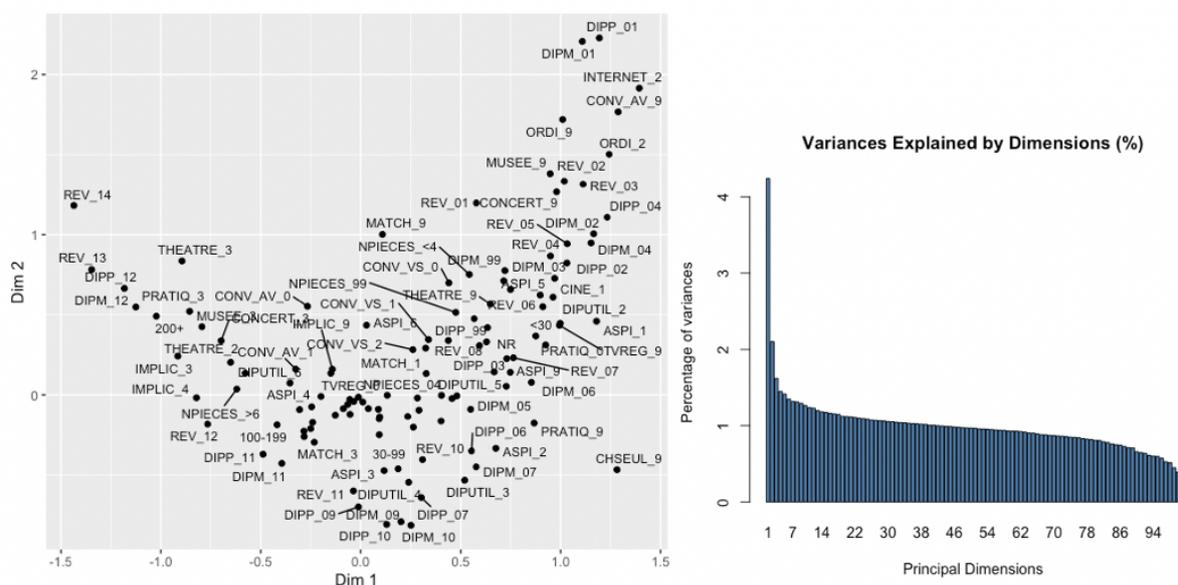
Après analyse, nous conservons les mêmes variables, sélectionnées via l'analyse de médiation et nous appliquons la même méthode de l'ACM. Ces points sont discutés dans l'article Rocher (2016) : pour rappel, les variables sont sélectionnées en fonction de la significativité de leur influence dans un modèle de médiation qui explique les scores aux évaluations en fonction des PCS et des variables en question. Les mêmes analyses sur les nouvelles données montrent qu'il n'y a pas lieu de retirer des variables, ni d'en ajouter : les questionnaires famille sont très stables dans le temps.

L'évolution principale concerne le traitement de la non-réponse. Contrairement à la version 2016, on retire les individus pour lesquelles nous obtenons des non-réponses à certaines questions du questionnaire famille. Cela revient à éliminer 101 observations sur les 10 362.

La figure 5 montre les principaux résultats de l'ACM. Comme déjà observé pour la première version, la structure unidimensionnelle apparaît clairement, à travers le poids de la première valeur propre. L'axe 2, quant à lui, oppose les catégories extrêmes aux catégories médianes (effet classique de Guttman).

Enfin, les poids respectifs des différentes variables sont assez proches de ceux observés pour la première version (tableau 1).

FIGURE 5 – Résultats de l'ACM



Note : Premier plan factoriel de l'ACM et graphiques des valeurs propres.  
 Source : panel CP 2011 (questionnaires famille 2012, 2016 et 2020).

TABLEAU 1 – Contributions des modalités au score factoriel

Contributions (%)	IPS 2008	Version actualisée
Pratiques culturelles	27	29
Diplômes des parents	22	25
Ambition et implication	19	17
Conditions matérielles	19	18
Capital culturel	13	11

Note : Contributions des modalités au premier facteur .  
 Sources : panel 6e 2007 (questionnaire famille 2008) et panel CP 2011 (questionnaires famille 2012, 2016 et 2020).

## 4 Nouvelle version

Avant de calculer les différents indices, les catégories sociales ayant de faibles effectifs (inférieurs à 20 élèves) sont recodées. C'est le cas par exemple pour de nombreuses catégories de retraités qui sont recodées dans les catégories actives correspondantes (exemple : retraité cadre recodé en cadre). Neuf catégories ont ainsi été recodées pour les PCS des mères et sept pour les pères<sup>3</sup>.

On calcule ensuite un IPS pour les PCS des pères et un autre pour les PCS des mères, comme la moyenne du premier facteur de l'ACM, c'est-à-dire les projections des PCS des pères d'un côté

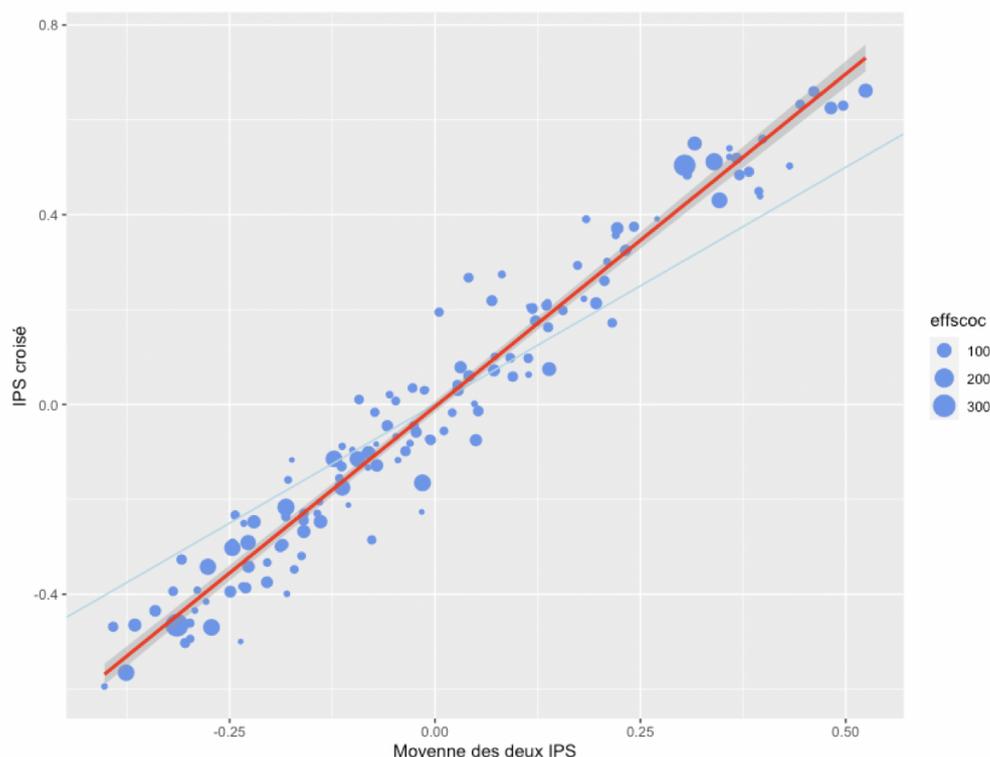
3. Plus précisément : les catégories 44 (clergé) sont recodées en 46 (professions intermédiaires admini. commerc. entreprise.); les retraités 71, 72, 75, et 78 en respectivement 10, 20, 37, 62; les militaires du contingent 83 en Policier/Militaire 53 et les étudiants (84) en Sans profession de moins de 60 ans (85). Enfin pour les mères seulement, s'ajoutent deux recodifications : les retraitées 74 en 45 et les ouvrières non qualifiées dans l'artisanat en ouvrières non qualifiées dans l'industrie (67).

et des PCS des mères de l'autre, sur le premier axe de l'ACM. Chaque élève se voit donc attribuer la moyenne des scores factoriels sur le premier axe de la catégorie à laquelle il appartient. Ces valeurs sont alors standardisées de manière à obtenir une moyenne de 100 et un écart-type de 30.

Au-delà des indices pour les PCS des pères et celles des mères, il est plus intéressant de calculer un indice croisé, c'est-à-dire la projection des croisement des deux PCS. Ainsi, chaque élève se voit attribuer le score factoriel correspondant au croisement auquel il appartient. Cette approche est plus pertinente, dans la mesure où elle tient compte des deux informations plutôt qu'une seule et qu'il s'agit bien de décrire le niveau socio-économique du foyer de l'élève (les variables utilisées décrivent le foyer et pas les parents individuellement, sauf les diplômes).

Il faut néanmoins gérer les questions d'effectifs qui peuvent être faibles pour les croisements des deux PCS. Ainsi, dans les données du panel utilisées, sur les  $4242 = 1764$  croisements possibles (41 PCS et la PCS vide pour chacun des parents), seuls 135 recueillent des effectifs de plus de 20 élèves. Il s'agit donc de "modéliser" les croisements ayant de faibles effectifs. Pour la version 2008, nous avons considéré l'IPS le plus élevé des deux PCS. Or, les nouvelles analyses montrent qu'il est plus pertinent de considérer la moyenne des deux. En effet, la figure 6 montre le lien étroit entre l'IPS croisé et la moyenne des deux IPS, pour les 15 cas ayant plus de 20 élèves.

FIGURE 6 – IPS croisé et moyenne des deux IPS



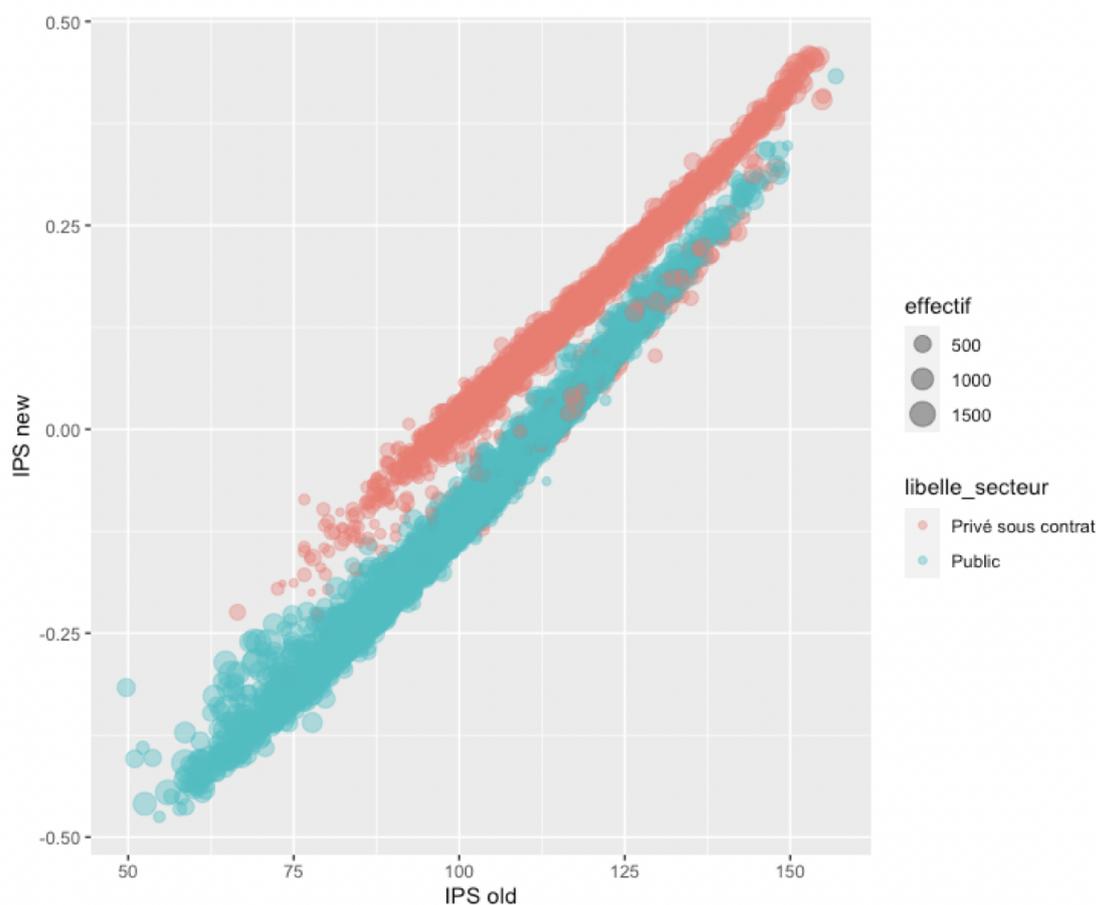
Lecture : la figure croise les valeurs (non standardisées) des IPS croisés et des moyennes des deux IPS, pour les 135 croisements de PCS recueillant des effectifs supérieurs à 20 élèves.

Source : panel CP 2011 (questionnaires famille 2012, 2016 et 2020).

Pour l'indice croisé, pour les effectifs supérieurs à 20, on prend la moyenne du score factoriel des PCS croisées. Pour les autres, on prend la moyenne des IPS père et mère, multiplié par 1,4 c'est à dire la pente de la droite de régression de la figure 6.

La figure 7 compare la nouvelle version de l'IPS avec l'ancienne, au niveau des collèges. Le fait que les nouveaux IPS soient plus élevés pour le privé vient du fait de la prise en compte des cases vides qui concernent des mères plus favorisées que la moyenne. Dans l'ancienne version, le fait de ne considérer que la PCS1 dans le cas de non-réponses importantes sur la PCS2 conduisait à sous-estimer les IPS. Les points situés sous la tendance des collèges privés correspondent à des collèges avec de nombreux codes 99.

FIGURE 7 – Comparaison IPS 2008 - 2020



Lecture : chaque point représente un collège. La figure croise les valeurs de l'IPS 2008 et celles (non standardisées) des IPS nouvelle version.

Source : APAE et panel CP 2011 (questionnaires famille 2012, 2016 et 2020).

## 5 Erreur de mesure

Etant donné l'utilisation importante de l'IPS moyen des établissements, il est important de pouvoir quantifier l'erreur de mesure, en particulier concernant l'IPS moyen d'un collège par exemple.

Il y a au moins deux manières d'appréhender l'erreur de mesure :

- Erreur de mesure liée à la codification des PCS
- Erreur de mesure liée à l'agrégation des scores factoriels en un IPS (i.e. pour un croisement de PCS donné, on attribue la même valeur à tous élèves de ce croisement)

Le premier point a été évalué grâce aux données 2016 du panel CP 2011, en comparant les PCS enregistrées dans les fichiers administratifs Scolarité (déclarées par les parents et codées par les établissements) avec les PCS recueillies au travers du questionnaire famille du panel (déclarées par les parents et codées de façon standardisée).

Les taux de correspondance parfaite sur les PCS de niveau 1 (PCS en 9 catégories) sont relativement faibles : 36 % pour les mères et 39 % pour les pères. Cependant, si l'on calcule la corrélation entre les deux séries d'IPS croisés, nous obtenons un coefficient de corrélation de 0,74.

Nous avons alors conduit des simulations qui consistent à tirer au sort 400 élèves parmi les élèves du panel 2011 et de comparer les IPS moyens obtenus, d'une part sur la base des informations recueillies auprès des parents, de l'autre à partir de celles issues des systèmes d'information. Après avoir effectué 1000 simulations, il en résulte que l'erreur de mesure est de 1,4 si l'on considère comme vraies les informations fournies par les parents. Cette erreur de mesure est probablement surestimée car les 400 élèves tirés au sort ne sont pas issus d'un même collège et sont donc plus dispersés qu'en réalité. En outre, l'hypothèse selon laquelle les PCS recueillies par le questionnaire famille sont totalement fiables est discutable. On peut donc considérer l'erreur de mesure de 1,4 comme un majorant.

Sur le deuxième point, à savoir l'erreur de mesure qui résulte du fait que l'on agrège non pas les scores factoriels mais leurs moyennes par PCS, cela fera l'objet d'une prochaine investigation qui est décrite dans le point suivant.

## 6 Dispersion de l'IPS par collèges

Les IPS sont des moyennes de scores factoriels, si bien que chaque élève se voit attribuer la valeur moyenne du score de son groupe. Or, les scores sont dispersés au sein de chaque PCS (cf. les figures 11 et 12 en annexe).

Ainsi, nous observons un artefact, c'est-à-dire une relation entre l'IPS moyen et son écart-type au niveau des collèges, liée à des effets de seuils et de plafonds.

Pour poursuivre notre investigation, dans une prochaine analyse, nous procéderons par imputations multiples : pour chaque croisement de PCS, nous tirerons au sort plusieurs valeurs plausibles du score factoriels, à partir de l'IPS moyen et de son écart-type. À partir de ces valeurs plausibles, nous pourrions en déduire une mesure plus précise de la dispersion et également répondre au deuxième point de la question de l'erreur de mesure, en mesurant la variabilité inter valeurs plausibles.

## 7 Perspectives

Avant de diffuser la nouvelle version, quelques points restent à explorer tels que celui de la dispersion et de l'erreur mesure, comme indiqué dans l'article, mais également l'interprétation qualitative de l'IPS (à quoi correspond en réalité un IPS de 80 pour un collège) ou encore la potentielle variabilité géographique de l'IPS.

## Bibliographie

Caille, J.-P. (2017). Quarante-cinq ans de panels d'élèves à la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), *Éducation & formations*, DEPP, 95, pp.5-31.

Charoussat, P., Fack, G. & Grenet, J. (2022). La réforme d’Affelnet-Seconde GT à Paris : premiers éléments de bilan et d’analyse, Présentation, Rectorat de Paris, 24 janvier 2022 ( [Lien](#)).

Evain, F. & Monso, O. (2021). La rénovation du modèle d’allocation des moyens d’enseignement dans le second degré public. *Éducation & formations*, DEPP, 102, pp.235-260.

Ganzeboom, H.B.G., De Graaf, P.M. & Treiman, D.J. (1992), A Standard International Socio-Economic Index of Occupational Status, *Social Science Research*, 21, 1-56.

Rocher, T. (2016). Construction d’un indice de position sociale des élèves. *Éducation & formations*, DEPP, 90, pp.5-27.

## Annexes

FIGURE 8 – IPS publiés en 2016

Tableau 2 Indice de position sociale selon la PCS des parents (standardisé)

PCS	Libellé	Responsable	Mère	Père
10	Agriculteurs exploitants	104	99	104
21	Artisans	95	95	95
22	Commerçants et assimilés	101	101	102
23	Chefs d’entreprise de dix salariés ou plus	142	128	140
31	Professions libérales et assimilés	158	155	158
33	Cadres de la fonction publique	148	156	148
34	Professeurs, professions scientifiques	159	163	160
35	Professions de l’information, des arts et des spectacles	143	143	147
37	Cadres administratifs et commerciaux d’entreprises	147	145	148
38	Ingénieurs et cadres techniques d’entreprises	158	164	157
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	145	154	149
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	112	120	125
44	Clergé, religieux	134	147	132
45	Professions intermédiaires de la fonction publique	112	115	116
46	Professions intermédiaires en entreprise	121	125	123
47	Techniciens	116	125	115
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	110	122	109
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique	90	95	95
53	Policiers et militaires	118	110	115
54	Employés administratifs d’entreprises	105	113	115
55	Employés de commerce	87	88	93
56	Personnels des services directs aux particuliers	73	82	86
61	Ouvriers qualifiés	79	78	79
64	Ouvriers non qualifiés	62	65	64
69	Ouvriers agricoles	58	67	60
71	Anciens agriculteurs exploitants	68	76	84
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d’entreprise	83	101	93
73	Anciens cadres et professions intermédiaires	125	129	123
76	Anciens employés et ouvriers	60	97	59
81	Chômeurs n’ayant jamais travaillé	48	51	54
82	Personnes diverses sans activité professionnelle	55	75	61
99	Non renseignée (inconnue ou sans objet)	70	91	70

Note : l’indice est standardisé sur l’échantillon des élèves du panel sixième, à une moyenne de 100 et un écart-type de 30. La colonne responsable renvoie à la PCS du responsable telle qu’elle est présente dans la base scolarité (PCS1).

Indice croisé 2016 (extrait)

PCS_père	PCS_mère	Indice croisé
10	10	101
10	21	104
10	22	104
10	23	128
10	31	155
10	33	154
10	34	163
10	35	143
10	37	145
10	38	164
10	42	154
10	43	117
10	44	147
10	45	115
10	46	125
10	47	125
10	48	122
10	52	104
10	53	110
10	54	120
10	55	104
10	56	99
10	61	104
10	66	104
10	69	104
10	71	104
10	72	104
10	73	129
10	76	104
10	81	104
10	82	83
10	99	92
21	10	99
21	21	97
21	22	100
21	23	128
21	31	155
21	33	154
21	34	163
21	35	143
21	37	145
21	38	164
21	42	154
21	43	104
21	44	147
21	45	115
21	46	125
21	47	125
21	48	122
21	52	104
21	53	110
21	54	120
21	55	104
21	56	99
21	61	104
21	66	104
21	69	104
21	71	104
21	72	104
21	73	129
21	76	104
21	81	104
21	82	83
21	99	92

FIGURE 9 – Nomenclatures PCS

PCS Nouvelle nomenclature (2018)	Ancienne nomenclature
10 Agriculteur exploitant	
21 Artisan	
22 Commerçant	
23 Chef d'entreprise 10 salariés ou plus	
31 Profession libérale	
33 Cadre fonction publique	
34 Professeur/Profession scientifique	
35 Profession information-arts-spectacles	
37 Cadre admin./Commercial d'entreprise	
38 Ingénieur/Cadre technique d'entreprise	
42 Professeur des écoles/Instituteur	
43 Intermédiaire santé et social	
44 Clergé/Religieux	
45 Intermédiaire admin. fonction publique	
46 Intermédiaire admin. commerc. entreprise	
47 Technicien	
48 Contremaître/Agent de maîtrise	
52 Employé civil/Agent fonction publique	
53 Policier/Militaire	
54 Employé admin. d'entreprise	
55 Employé de commerce	
56 Services directs aux particuliers	
62 Ouvrier qualifié dans l'industrie	61 OUVRIER QUALIFIE
63 Ouvrier qualifié dans l'artisanat	
64 Chauffeur	
65 Ouvrier qualifié manut. magasin. transp.	
67 Ouvrier non qualifié dans l'industrie	66 OUVRIER NON QUALIFIE
68 Ouvrier non qualifié dans l'artisanat	
69 Ouvrier agricole	
71 Retraité agriculteur exploitant	
72 Retraité artisan-commerçant-chef entrepr	
74 Retraité cadre	73 RETRAITE CADRE, PROFES.INTERMEDIAIRE
75 Retraité profession intermédiaire	
77 Retraité employé	76 RETRAITE EMPLOYE ET OUVRIER
78 Retraité ouvrier	
81 Chômeur n'ayant jamais travaillé	
83 Militaire du contingent	82 PERSONNE SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
84 Elève/Etudiant	
85 Sans profession -60 ans (hors retraité)	
86 Sans profession +60 ans (hors retraité)	
99 Non renseignée (inconnue ou sans objet)	

FIGURE 10 – Questionnaires des panels

<b>Variables du panel 6ème 2007 (questionnaire famille 2008)</b>	<b>Nombre de modalités</b>	<b>Questionnaire famille du panel CP 2011</b>	
<b>Diplômes des parents</b>			
Diplôme de la mère	9	QF 2012	identique
Diplôme du père	9	QF 2012	identique
<b>Conditions matérielles</b>			
Revenus mensuels du foyer	10	QF 2020	identique
Nombre de pièces du logement	6	QF 2020	identique
Chambre seul	3	QF 2020	identique
Ordinateur	2	QF 2020	modification mineure
Internet	2	QF 2020	identique
<b>Capital culturel</b>			
Nombre de livres à la maison	4	QF 2016	identique
Télévision dans la chambre	3	—	—
Regarde la télévision régulièrement	3	QF 2016	identique
<b>Ambition et implication</b>			
Aspiration	6	QF 2020	modification mineure
Diplôme le plus utile	5	QF 2016	identique
Implication des parents	5	QF 2020	modification mineure
Conversations (vie scolaire)	3	QF 2020	modification mineure
Conversations (avenir scolaire)	3	QF 2020	modification mineure
<b>Pratiques culturelles (6 derniers mois)</b>			
Événement sportif	4	QF 2016	identique
Concert	4	QF 2016	identique
Théâtre	4	QF 2016	identique
Cinéma	4	QF 2016	identique
Musée	4	QF 2016	identique
Activités extra-scolaires	3	QF 2020	modification mineure

FIGURE 11 – Dispersion des scores factoriels selon la PCS - Mères

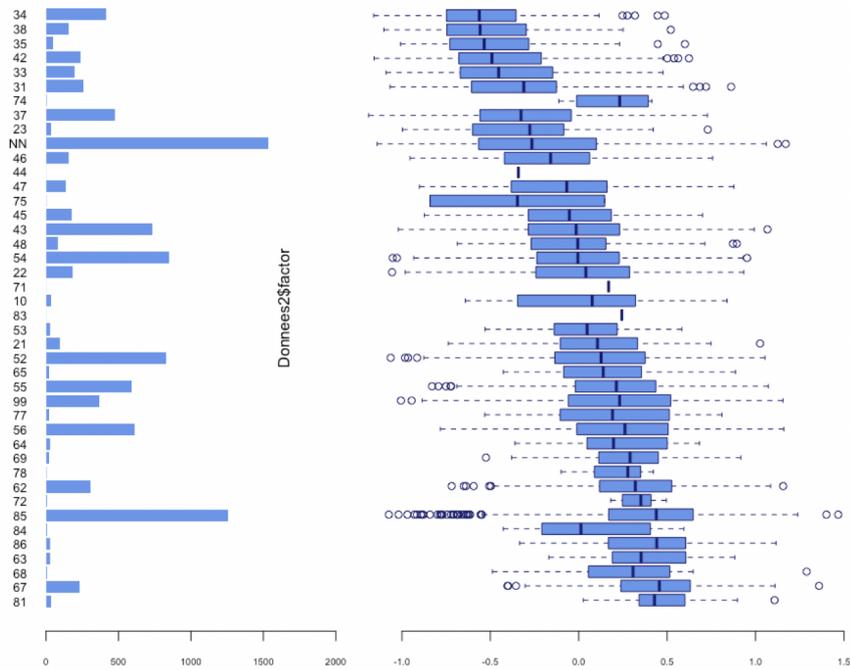


FIGURE 12 – Dispersion des scores factoriels selon la PCS - Pères

